

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 30 septembre 2022 s'est réuni le 7 octobre 2022, à 9h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président (arrivée à 1130)
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Pascal HERRISSON- Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

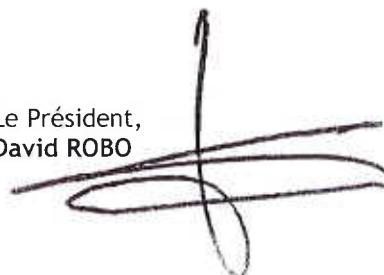
Ont été excusés :

- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 OCTOBRE 2022

MARCHES PUBLICS

MISSION D'ASSITANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE SYNTHESE GENERALE SUR LE PERIMETRE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE VANNES

MARCHE N° 2018.113

AVENANT N° 1

Ce marché a été notifié le 30 mai 2019 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 30 mai 2025. Ce marché porte sur la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis l'élaboration du programme jusqu'à la fin des travaux prévue en 2024.

Ce marché a été passé selon une procédure adaptée pour un montant de 219 900 € HT. En raison des seuils de procédure de marchés publics, aucun avenant ne peut être passer sur ce marché pour des prestations supplémentaires.

La mobilisation prévisionnelle de Transamo en jours avait été estimée comme suit, selon le découpage en trois phases prévu dans le cadre du marché :

Phases	Mobilisation prévisionnelle	Montant
Phase pré-opérationnelle	165,5 j	123 260 €
Phase conception	114,5 j	83 730 €
Phase travaux	19,5 j	12 910 €
TOTAL	299,5 j	219 900 € HT

Cette décision a pour objet de clôturer le marché n° 2018.113 de manière anticipée, à savoir au 30 novembre prochain pour les raisons suivantes :

Augmentation de la mobilisation et décalage du planning

Le planning du projet actualisé fait état d'un décalage d'au moins un an par rapport au planning prévisionnel du marché.

Phases	Date estimée dans le marché	Date réelle
Phase pré-opérationnelle	Mai 2019 - Mai 2020	Mai 2019 - Sept 2021
Phase conception (y/c 8 mois phase ACT)	Juin 2020 - Juin 2022	Oct 2021 - Sept 2023
Phase travaux	Juillet 2022 - Déc 2024	Oct 2023 - Déc 2025

Mise en ligne le 10/10/2022

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221007-2221007_DEC16-AU

Ce décalage a induit une mobilisation plus importante de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Phases	Mobilisation prévisionnelle	Mobilisation réelle	Sur mobilisation	
Phase pré-opérationnelle	165,5 j	185,5 j	20	
Phase conception Sept 2021 à Nov 2022 (15 mois)	114,5 j	84,5 (6j/mois)	114 (8j/mois)	30
Phase conception restante Nov 2022 à Sept 2023 (10 mois) (dont 8 mois phase ACT)		30 (3j/mois)	0	
Phase travaux	19,5 j	0		
TOTAL	299,5 j	300 j	49 j	

Phase pré opérationnelle : Charge supplémentaire estimée à 20 jours

- Allongement de la durée de la phase (COVID + report des élections municipales et de l'installation des élus communautaires) mais maintien d'un rythme de réunion régulier.
- Charge supplémentaire liée à la décision de séparer la mission de maîtrise d'œuvre entre la passerelle et les espaces publics impliquant la rédaction de deux cahiers de charges pour préparer les consultations, deux analyses des offres.

Phase conception : Charge supplémentaire estimée à 30 jours entre Sept 2021 et Nov 2022

- Année 2021 charnière avec la désignation des deux maîtrises d'œuvre (passerelle en juillet 2021 puis espaces publics en octobre 2021), et l'arrivée d'un responsable de projet au sein de la direction des Mobilités de GMVA en octobre 2021.
- En conséquence, et pour répondre aux besoins de GMVA dans ce contexte, Transamo a mobilisé ses équipes de façon plus importante que prévu dans l'offre, avec une mobilisation moyenne mensuelle de 8 jours/mois, contre les 6 jours/mois chiffrés dans l'offre soit sur-mobilisation mensuelle de 2 jours par mois sur une durée de 15 mois (entre Septembre 2021 et Novembre 2022).

De ce fait, Transamo aura consommé l'ensemble du temps contractuellement défini dans le marché notifié en 2019.

Il est donc proposé, par voie d'avenant :

- de clôturer de manière anticipée la mission de Transamo de manière anticipée au 30/11/2022
- de maintenir le montant global du marché en reventilant la facturation prévue pour la phase travaux sur la phase conception.

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société TRANSAMO ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ